



POUR LA RÉUNION DU 2019/03/26

SYNTHÈSE ET AVIS

D'INSCRIPTION  DE MOTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MAGE-UQAC

CONSEIL CENTRAL

S.A.G.E.

COMITÉ EXÉCUTIF

C.R.I.S.E

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

RESPONSABLE DU DOSSIER :

CATHERINE FORTIN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

POINT À L'ORDRE DU JOUR :

DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE

POINT # 6.1.2

SYNTHÈSE DU DOSSIER :

CONSIDÉRANT que la procédure de vote pour les élections 2019-2020 du MAGE-UQAC est complétée;

CONSIDÉRANT les politiques en usage et la gestion des bulletins de vote, ainsi que le *Règlement électoral et référendaire*;

CONSIDÉRANT que les officiers d'élections se doivent de détruire les bulletins de vote après un délai raisonnable;

SUITE À LA PAGE SUIVANTE

DOCUMENT(S) ANNEXÉ(S)

DOCUMENT(S) À VENIR

OBJECTIF(S) RECHERCHÉ(S) :

- ADOPTION
- AUTORISATION
- AVIS
- DISCUSSION
- RECOMMANDATION
- INFORMATION
- NOMINATION
- MANDAT
- VOIR RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION(S) OU AVIS

Le Comité exécutif recommande l'adoption de la proposition suivante :

Il est RÉSOLU que les bulletins de vote des élections 2019-2020 du MAGE-UQAC et de tous les votes électroniques antérieurs organisés par le MAGE-UQAC soient détruits le 24 avril 2019 à 12 h.

AVIS PRÉPARÉ PAR

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

LE

2019-01-30

POSTE

DATE